

METZ, le 30 Avril 2009

14

R A P P O R T

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Par décision du Conseil Municipal du 29 janvier 2009, la Ville de Metz s'est engagée dans le dispositif « bourse au permis de conduire ». Ainsi, des jeunes messins de 18 à 25 ans présentant un projet professionnel et dont les ressources sont limitées bénéficient d'une aide au financement de leur formation à la conduite automobile en échange de 105 heures de travail bénévole dans une association à caractère social, humanitaire ou caritatif.

Le Comité Technique de la Bourse au Permis de conduire réuni le 7 avril 2009, après examen complet des dossiers de candidature déposés à ce jour, a validé l'attribution de deux Bourses au Permis de Conduire pour un montant total de **1 600 euros**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE de verser à l'Association Nationale pour la Promotion de l'Éducation Routière une subvention globale pour un montant de **1 600 euros** au titre de la Bourse au Permis de Conduire.

Cette subvention correspond à l'attribution de deux bourses d'une valeur de 800 euros chacune.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec l'association concernée.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI